

Cabinet du Recteur

Le 27 avril 2004

Monsieur Luc Doray Secrétaire Office de consultation publique de Montréal 1550, rue Metcalfe, Bureau 1414 Montréal (QC) H3A 1X6

Monsieur le Secrétaire,



La présente fait suite à votre invitation à participer à la consultation publique organisée par la Ville de Montréal sur l'avant-projet de politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Ayant noté qu'un des 10 « écoterritoires » proposés pour l'application de cette éventuelle politique est le mont Royal, l'Université de Montréal, dont le campus borde les flancs de cette montagne, a jugé qu'il était nécessaire de participer à la réflexion collective lancée par la Ville de Montréal. Vous n'êtes pas sans savoir que la protection et la mise en valeur du mont Royal, dans le respect des utilisateurs des espaces qui le bordent, a toujours été au centre des préoccupations de notre institution. Nous croyons également que nos façons de faire actuelles pour la protection et la mise en valeur des zones naturelles boisées et aménagées s'enlignent tout à fait avec les objectifs proposés par l'avant-projet de politique.

L'Université de Montréal avait participé en 2002 à une consultation publique sur l'avenir du mont Royal organisée par le gouvernement du Québec. Nous croyons que les positions énumérées dans le mémoire déposé à cette occasion sont toujours valables et constituent une contribution utile aux débats qui entoureront l'adoption de l'avant-projet de politique proposé par la Ville de Montréal. Vous trouverez donc ci-joint une copie du mémoire de 2002 que nous voudrions déposer afin que tous les participants au processus en cours puissent en prendre connaissance au besoin.

Téléphone: (514) 343-6776

Télécopieur : (514) 343-2354



Cabinet du Recteur

J'espère que cette contribution au processus de consultation permettra à tous les intervenants concernés de constater l'importance que notre université attache à la préservation du patrimoine naturel du mont Royal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

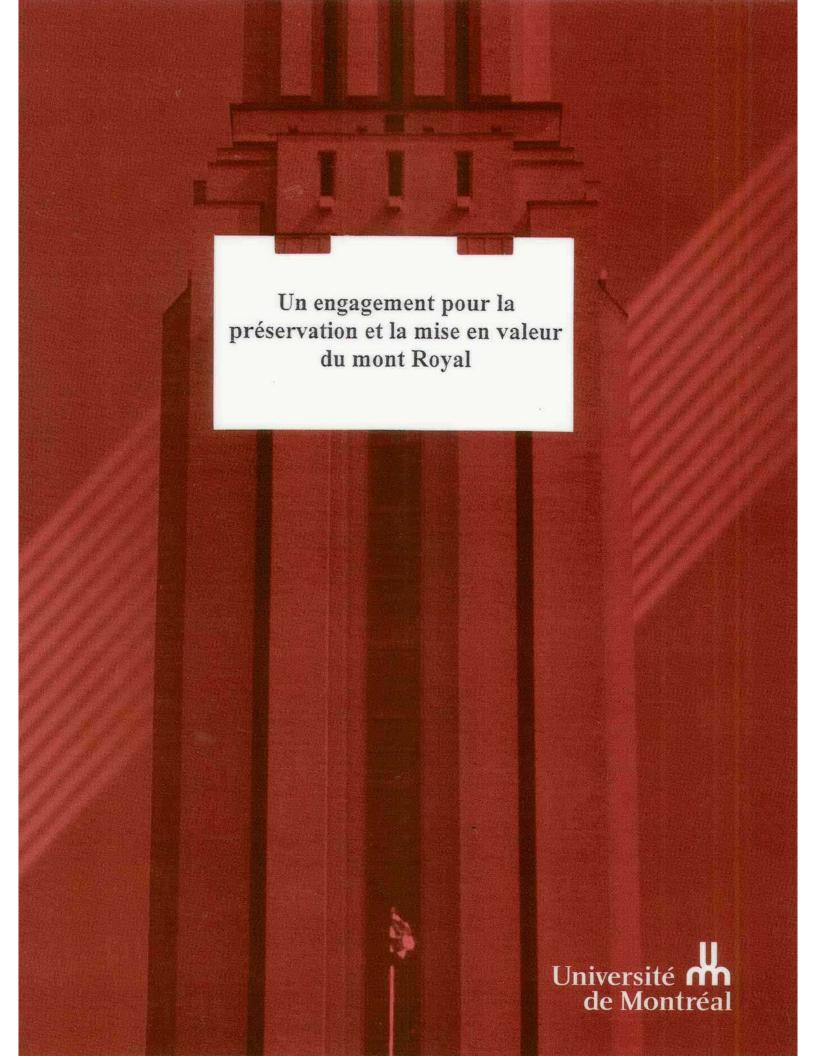
Téléphone : (514) 343-6776 Télécopieur : (514) 343-2354

Le Chef de cabinet et Directeur des relations gouvernementales,

Alexandre Chabot

]**2**5

p.j. Rapport



Un engagement pour la préservation et la mise en valeur du mont Royal

Présentation à la Commission des biens culturels du Québec

Consultation publique sur l'avenir su mont Royal

Mai 2002



Avant propos2
L'Université de Montréal, un complexe universitaire de calibre mondial:3
Outil essentiel d'insertion du Québec dans la société du savoir3
Pôle d'attraction de la vie économique, culturelle et sociale de Montréal et des quartiers avoisinant le mont Royal
Un engagement pour la préservation et la mise en valeur de la montagne6
Des espaces mis en valeur6
Un bâtiment historique7
Le plan directeur de développement : un engagement pour l'avenir7
Recommandations 9

,

Avant propos

Le mandat de la Commission des biens culturels du Québec d'émettre un avis sur les mesures de sauvegarde nécessaires à la préservation du mont Royal pose, dans toute sa complexité, la problématique du développement durable. Comment concilier la préservation du patrimoine unique que constitue le mont Royal, tout en assurant les conditions nécessaires au développement des institutions qui le ceinturent ?

Fondée en 1878, l'Université de Montréal est la plus importante université du Québec et la deuxième au Canada. Elle constitue, avec ses deux écoles affiliées, un complexe universitaire de calibre mondial qui contribue à l'insertion du Québec dans l'économie du savoir. De plus, sa présence à Montréal a fortement influencé le développement des quartiers avoisinant son campus actuel.

Présente sur le mont Royal depuis plus de 80 ans, l'Université de Montréal œuvre à préserver le patrimoine exceptionnel que représente le mont Royal. C'est pourquoi elle s'est engagée, depuis de nombreuses années, à planifier l'ensemble de ses développements dans le respect des boisés, du patrimoine bâti et des points de vue sur la montagne.

Avant de rappeler aux membres de la Commission les engagements pris par l'Université pour assurer un développement harmonieux avec la montagne, nous désirons évoquer le rôle crucial que joue l'Université dans le développement économique et social de notre société et présenter brièvement le pôle de services qu'elle représente pour les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges. Enfin, nous porterons à l'attention des commissaires certaines questions qui, nous semble-t-il, devraient faire l'objet d'une attention spéciale.

L'Université de Montréal, un complexe universitaire de calibre mondial :

Outil essentiel d'insertion du Québec dans la société du savoir

Avec 50 000 étudiants et plus de 250 millions \$ en dépenses de recherche annuelles, l'Université de Montréal et ses deux écoles affiliées, l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales, forment le plus important complexe universitaire du Québec et le deuxième au Canada, après l'Université de Toronto.

L'excellence du travail effectué par ses chercheurs positionne l'Université de Montréal dans le peloton de tête des grandes universités de recherche, permettant ainsi au Québec d'occuper une place plus qu'enviable dans l'économie du savoir. Cette performance traduit la volonté institutionnelle de créer des masses critiques de chercheurs dans des secteurs choisis afin d'y atteindre l'excellence et de créer des lieux d'encadrement de haut niveau aux études supérieures afin que le Québec et la métropole demeurent compétitifs sur la scène internationale. Cette volonté trouve un écho favorable dans les décisions récentes prises par les différents paliers de gouvernement, en collaboration avec des partenaires privés, de développer sur le campus de nouveaux pavillons dans des domaines de pointe, comme le bio-pharmaceutique, les nanosciences, les technologies de l'information et l'aérospatial. L'importance d'assurer le maintien de lieux de formation et de recherche de très haut niveau a d'ailleurs été retenue comme l'une des priorités du sommet sectoriel du développement économique, tenu le 19 avril 2002, dans le cadre des consultations devant conduire au Sommet de Montréal.

Pôle d'attraction de la vie économique, culturelle et sociale de Montréal et des quartiers avoisinant le mont Royal.

L'histoire du développement des quartiers au nord du mont Royal est intimement liée à celle du développement de l'Université de Montréal, de ses écoles (HEC et Polytechnique) et de certains de ses centres affiliés (Hôpital Sainte-Justine, Hôtel-Dieu, Institut universitaire de gériatrie). L'Université est l'un des principaux employeurs de l'arrondissement et sa présence dans le quartier contribue largement au maintien de centaines d'emplois dans la petite et moyenne entreprise. De plus, cette présence institutionnelle concourt à l'amélioration de la qualité de vie par l'offre de différents services aux citoyens du quartier et par une contribution importante à la vie culturelle.

Sur les flancs du mont Royal, l'Université de Montréal c'est:

- 50 000 étudiants présents sur le campus dont 1128 qui habitent les résidences et plusieurs milliers d'autres qui demeurent dans le quartier Côte-des-Neiges
- 5 000 employés travaillant sur le campus
- Deux centres hospitaliers affiliés présents dans le quartier Côte-des-Neiges :
 - L'Hôpital Sainte-Justine (CHU mère-enfant)
 - 3 400 employés
 - 450 lits, 55 berceaux
 - L'Institut universitaire de gériatrie
 - 1 000 employés
 - 452 lits
- Des partenariats développés avec le CLSC Côte-des-Neiges sur plusieurs projets de recherche en santé et en services sociaux.

L'Université de Montréal c'est également un pôle sportif, culturel et social pour des milliers de montréalais qui accèdent aux différents services et activités du campus :

 Plus de 65 000 personnes fréquentent annuellement le CEPSUM pour un achalandage total, communauté universitaire incluse, qui dépasse le million d'entrées par année. L'Université est à conclure une entente avec les représentants de la ville de Montréal afin d'accroître l'achalandage des personnes de l'extérieur, en réservant encore plus de temps de plateaux sportifs pour les résidents du quartier et les groupes scolaires.

- 8 530 montréalais se joignent à chaque année aux membres de la communauté universitaire pour participer à l'une ou l'autre des Belles soirées (Arts visuels, histoire, musique, littérature, philosophie, psychologie, gastronomie, etc.)
- 13 108 visites à la clinique médicale du campus de la part de résidants des quartiers Côte-des-Neiges et Outremont
- Une participation aux activités du Service des Activités Culturelles (SAC)
 - 1 700 personnes participent à différents ateliers (photo, théâtre, cinéma, langues)
 - 3 000 personnes assistent à différentes représentations (Cinécampus, théâtre, danse)

Un engagement pour la préservation et la mise en valeur de la montagne

Des espaces mis en valeur

Le campus de l'Université de Montréal occupe, depuis 1942, sur le flanc nord du mont Royal, un site réservé à cette fin dès 1920. Lieu privilégié de la mission universitaire, c'est un vaste domaine foncier en continuelle évolution qui couvre environ 65 hectares. Le terrain d'origine, agrandi par la suite par d'autres acquisitions, a été donné à l'Université par la Cité de Montréal. Il s'agissait essentiellement d'une carrière désaffectée. Dès lors l'Université de Montréal posait un premier geste bénéfique pour la montagne en revalorisant un site endommagé par l'exploitation industrielle. La figure 1 présente une photo prise en 1930, au début de la construction du pavillon principal, on peut y voir les cicatrices laissées sur la montagne par la présence de la carrière Bellingham.

Bien que l'objectif de l'époque n'ait pas été de freiner le développement domiciliaire sur le flanc nord du mont Royal, la présence de l'Université de Montréal sur la montagne a contribué à la protection de larges espaces verts, tout en assurant un large accès public. En effet, dès le début du siècle dernier, la Ville de Montréal envisageait un scénario de lotissement du flanc nord de la montagne en vue de développements résidentiels. La figure 2 superpose la localisation de différents pavillons de l'Université de Montréal au projet de lotissement à des fins résidentielles. On constate qu'en vertu de ce scénario, plusieurs des espaces verts qui ont été préservés grâce à la présence du campus seraient aujourd'hui fragmentés en terrains privés.

Au fil des ans, l'Université a cherché à concilier ses besoins de développement avec la nécessité de préserver des zones vertes sur son campus. Aujourd'hui c'est près de 60% de tout l'espace du campus (26,9% boisés et 31,5% aires extérieures aménagées) qui est réservé à cette fin (voir figure 3). Il faut noter que l'Université assume seule les frais

d'entretien de ces espaces. Comme aucune subvention spécifique ne lui est versée à cette fin, ces dépenses sont imputées directement à son budget de fonctionnement. Cette situation a pour effet de retarder certains projets de reboisement et d'aménagement paysager¹.

Un bâtiment historique

Le pavillon principal, dont la tour s'élève à plus de 137 mètres au-dessus du niveau de la mer, est devenu l'un des symboles associés au mont Royal. Cette construction est l'œuvre d'Ernest Cormier, reconnu comme l'un des plus grand architecte de sa génération, lui-même diplômé de l'Université de Montréal. Son œuvre est considérée comme un chapitre majeur de l'histoire de l'architecture canadienne. De tous les projets d'Ernest Cormier, l'Université de Montréal est de loin le plus marquant².

Le plan directeur de développement : un engagement pour l'avenir

En 1996, au terme d'un processus amorcé cinq ans plus tôt, l'Université de Montréal soumettait son « plan directeur de développement ». Ce document était le fruit d'une importante consultation publique et de discussions avec la Ville de Montréal afin de déterminer le potentiel de développement sur le campus. L'adoption de ce plan a été accompagnée de la signature d'un accord-cadre avec la Ville, assorti d'un règlement particulier sanctionnant le programme de développement de l'Université et régissant sa mise en œuvre.

¹ Les aires à reboiser sont celles qui compléteraient la coulée végétale vers le boulevard Édouard-Montpetit, de même que l'ancienne côte de ski et le secteur qui sert de dépôt à neige.

² Voir à se sujet : Ernest Cormier et l'Université de Montréal / sous la direction de Isabelle Gournay. Centre canadien d'architecture = Canadian Centre for Architecture, 1990

Ce plan est basé sur trois principes fondamentaux :

- 1. Un campus structuré pour bien répondre aux besoins de l'Université.
- 2. Un campus qui joue un rôle intégrateur entre le mont Royal et la ville.
- 3. Un campus accessible, fonctionnel, sûr.

À l'occasion de la signature de ce plan, l'Université s'engageait à la préservation d'une part importante de son campus en espace vert et au maintien des boisés dans leur état naturel. Tel qu'indiqué précédemment ceci représente près de 60% du campus.

De plus, l'Université, soucieuse d'assurer aux Montréalais un meilleur accès à la montagne, acceptait de céder gratuitement à la ville une bande de terrain pour l'aménagement d'une piste cyclable qui permettrait de relier l'avenue Decelles à l'avenue Mont-Royal.

Le plan directeur prévoit également la protection des vues sur la montagne. Pour ce faire la localisation et les gabarits des futurs pavillons ont été pré-déterminés. Cette prévisibilité apparaît essentielle à la planification des développements et à l'obtention des fonds nécessaires à la réalisation des projets.

Le plan prévoit également la protection des caractéristiques architecturales du cadre bâti. Pour ce faire, chacun des nouveaux projets doit s'intégrer harmonieusement avec le Pavillon principal et les autres pavillons avoisinants. L'objectif dans la localisation des futurs pavillons est d'assurer une continuité fonctionnelle, visuelle et architecturale. Les sites retenus pour les nouvelles constructions sont, pour l'essentiel, des espaces de

stationnement. L'intention de l'Université est de ne pas ajouter d'espace de stationnement en surface.

Recommandations

Reconnaissant le caractère particulier du mont Royal, l'Université de Montréal, depuis les débuts de sa présence sur la montagne, travaille à concilier développement physique et protection du milieu. Son rôle de grande université de recherche exige cependant qu'elle puisse planifier son développement à long terme. L'élaboration d'un plan directeur, la tenue de consultations publiques sur cette question et la signature d'une entente avec la Ville de Montréal visaient cet objectif.

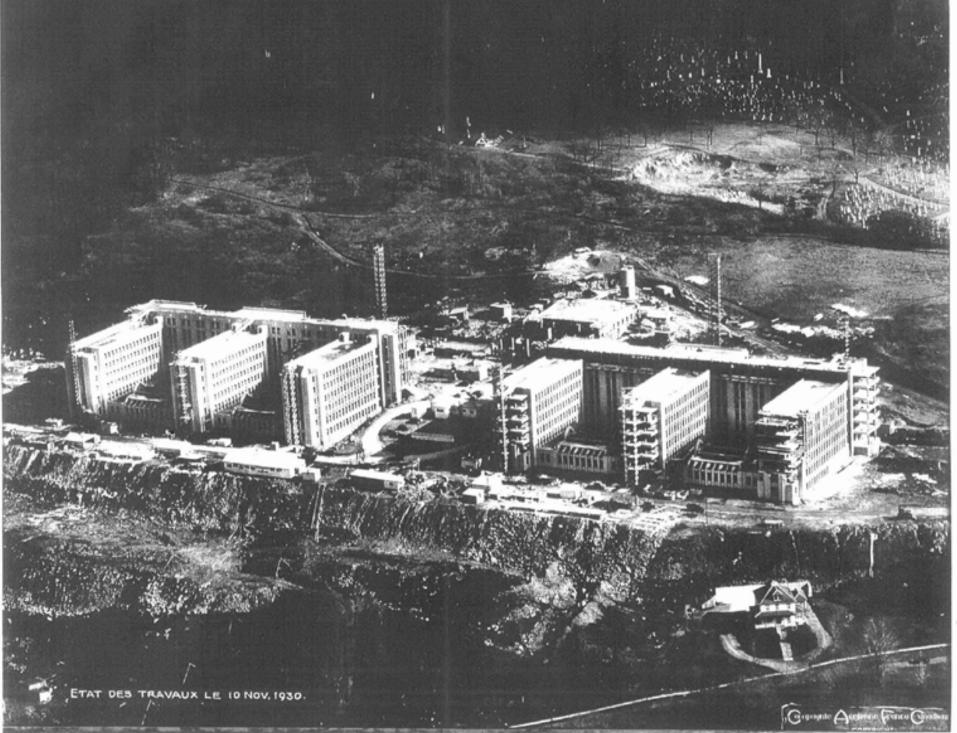
Dans l'hypothèse d'une désignation « arrondissement historique » ou « arrondissement naturel » au sens de la Loi sur les biens culturels, nous soumettons respectueusement aux commissaires que cette désignation devrait prendre en compte les ententes établies. Ententes qui rappelons le, ont fait l'objet de plusieurs études et consultations. Il nous apparaît primordial, que nonobstant les structures qui pourraient être mises en place, les ententes passées demeurent. La désignation de la montagne devrait faire directement référence au caractère particulier des campus universitaires et reconnaître spécifiquement le plan directeur et l'entente conclue entre l'Université et la Ville de Montréal.

Afin de limiter les coûts liés à la planification et à la réalisation des projets, il importe que la Commission des biens culturels et la Ville de Montréal harmonisent leurs approches en ce qui concerne le mont Royal.

La désignation du mont Royal devrait également prévoir la création d'un fonds de soutien financier, pour l'entretien du bâti et des zones boisées. Que ce soit sur des terrains publics, institutionnel ou privé.

De plus, la réglementation et les mécanismes de gestions susceptibles d'être mis en place ne doivent pas alourdir les processus administratifs déjà en place et être suffisamment souples pour éviter les délais indus dans la réalisation de projets de développement qui sont déjà prévus par les plans directeurs. Il en va de la capacité de l'Université de réagir à l'évolution de la recherche en réadaptant rapidement la vocation de ses pavillons.





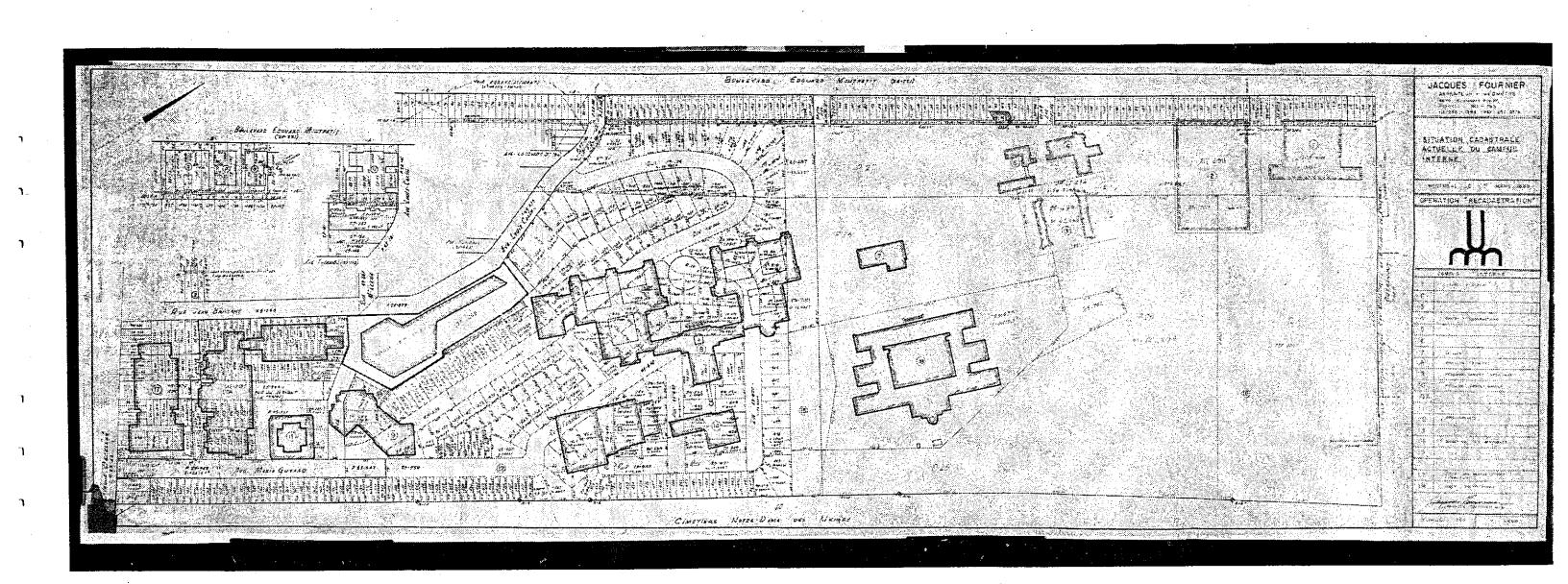


Figure 3

